



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Modification des tarifs des concessions des cimetières

N° 004.09b.2026

Rapporteur :
Franck MAUREL

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 22 septembre 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 23
- Nombre de pouvoirs : 6
- Votants pouvoirs compris : 29

Présents

Jérôme GARCIA, maire, Catherine FÉVRIER, 1^{ère} adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 2^e adjoint, Myriam DUPIAS, 3^e adjointe, Franck MAUREL, 4^e adjoint, Marjorie CAUSSE, 5^e adjointe, Jonathan TEYSSEYRÉ, 6^e adjoint, Édith LESTARPÉ, 7^e adjointe, Christophe TONON, 8^e adjoint, Alain SARTORI, Jean-Luc MALINGE, Guy TROUPEL, Anne MAUREL, Valérie MAUGARD, Florence PELAYO, Sandrine BONGEOT, Marie CHAULET, Fanny PARIS, Amandine FAUGÈRE, Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL, Philippe RICALES, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI

Absents excusés

Thierry DUMAS a donné procuration à Christophe TONON
Thierry FRÈDE a donné procuration à Franck MAUREL
Frédéric GALINIÉ a donné procuration à Catherine FÉVRIER
Éric MALDONADO a donné procuration à Édith LESTARPÉ
Maimoud BAAL a donné procuration à Myriam DUPIAS
Olivier PICARD a donné procuration à Marielle GARONZI

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

Dans le cadre de la révision des tarifs des services municipaux, l'article L. 2223-15 du code général des collectivités territoriales prévoit que les tarifs des concessions sont fixés par le conseil municipal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260930-00409b2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 01/10/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Cette évolution prend en compte l'augmentation des coûts de fournitures, de l'inflation et d'un écart plus important des tarifs en fonction de la durée de la concession.

Il est proposé d'appliquer les montants indiqués ci-après :

Cimetière Fériol

	Fourniture	Prix du terrain nu			TOTAL		
		15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	50 ans
Caveau conventionnel ou paysager 2,50 m ²	2 200 €		280 €	510 €		2 480 €	2 710 €
Caveau conventionnel ou paysager 4,10 m ²	2 900 €		475 €	850 €		3 375 €	3 750 €
Espace cinéraire							
Cavurne pupitre 0,25 m ²	540 €	50 €	100 €		590 €	640 €	
Cavurne jardin 1,05 m ²	750 €	90 €	180 €		840 €	930 €	
Columbarium 1 m ²	810 €	90 €	180 €		900 €	990 €	
Plaquette jardin du souvenir	43 €	20 €			63 €		

Autres cimetières

Dans les autres cimetières, il convient d'actualiser le tarif des terrains nus pour lesquels il est proposé 2 superficies à savoir 3 m² et 4,5 m².

Il est proposé d'actualiser ce montant pour le fixer à :

- 110 € /m² pour 30 ans
- 190 € /m² pour 50 ans.

Caveau provisoire au cimetière du Padouvenc

	Droit d'entrée et 1 ^{er} mois	Du 2 ^e au 4 ^e mois	Du 5 ^e au 6 ^e mois
Caveau provisoire	Gratuit	65 € /mois*	110 € /mois*

*Tout mois d'occupation entamé est dû.

Sur proposition de monsieur Franck MAUREL, le conseil municipal après en avoir délibéré par :

- 25 voix POUR,
- 4 voix CONTRE (Philippe RICALES, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI et Olivier PICARD),

décide :

- d'abroger les délibérations n° 002.06.2024 et n° 003.09.2024,
- d'adopter les nouveaux tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} novembre 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

031-213104516-20260930-00409b2026-DE

Accusé certifié exécutoire

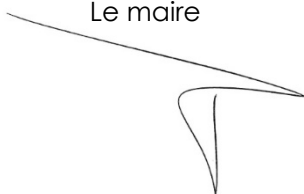
Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 01/10/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

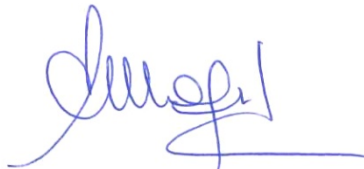
Pour extrait certifié conforme
Revel, le 29 septembre 2026

Le maire

A stylized signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a sharp downward curve and a small loop.

Jérôme GARCIA

Le secrétaire de séance

A stylized signature in blue ink, featuring a large, flowing 'A' and 'M' followed by a horizontal line.

Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260930-00409b2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 01/10/2026

Pour l'autorité compétente par délégation